

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Article L.121-17 du code de l'environnement

Projet de travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole

Par décision n° B 18.265 du Bureau métropolitain du 5 Juillet 2018, Rennes Métropole a pris l'initiative d'organiser une **concertation préalable** sur le projet de travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole.

Tout en maintenant la capacité actuelle de traitement, les travaux envisagés dans ce cadre sont les suivants :

- Remplacer les lignes 1 et 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique par une seule ligne d'une capacité de traitement équivalente aux 2 lignes existantes,
- Adapter la ligne 3 pour optimiser ses performances énergétiques,
- Mettre en œuvre un traitement des fumées dit "sec" pour l'ensemble des lignes d'incinération en adéquation avec les futurs seuils de rejet fixés par la réglementation européenne,
- Mettre en œuvre des équipements optimisés de valorisation de l'énergie produite,
- Améliorer l'intégration de l'usine dans son environnement et créer un véritable circuit de visite pédagogique,
- Améliorer l'exploitabilité et la maintenabilité des équipements.

Cette concertation est organisée :

du mercredi 31 octobre 2018 au vendredi 14 décembre 2018 inclus

Pendant cette durée, le **dossier de concertation préalable** pourra être consulté :

- Sur internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/920> accessible également à partir du **site internet de Rennes Métropole** (<http://metropole.rennes.fr/> – (Rubrique : Participez!) et **du site internet de l'UVE** (<http://www.uve-rennesmetropole.fr/>).
- Sur **support papier**, accompagné du registre de concertation:
 - dans la mairie de quartier Villejean – Beauregard (43 cours John Fitzgerald Kennedy, 35 000 Rennes), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (Fermeture le jeudi matin)
 - à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville, 35 000 Rennes), du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h.

Les observations et propositions écrites sont publiées sur le site internet de la concertation, dans les meilleurs délais.

Des **informations complémentaires** sur le projet soumis à concertation pourront être demandées auprès du Service Installations et Filières de Traitement de Rennes Métropole (dechets@rennesmetropole.fr).

Une **réunion publique** sur le projet sera organisée le **13 novembre 2018** à partir de 19h à la salle de spectacle de la maison de quartier de Villejean, 2 rue de Bourgogne à Rennes.

Toute question ou remarque sur le déroulement de la concertation peut être adressée par courriel à ses garants : michele.philippe@cndp.fr et alain.radureau@cndp.fr .

Le présent avis sera **mis en ligne** sur le site internet de Rennes Métropole, **publié** dans la presse locale (Ouest France) et **affiché** au siège de Rennes Métropole et dans la mairie de quartier de Villejean – Beauregard, 15 jours au moins avant l'ouverture de la concertation.

[Fin de l'avis]